

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

chargée d'examiner : Le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat de la COGES à la suite du refus par le Grand Conseil de la seconde réponse sur l'entretien du Château cantonal

La Commission de gestion, désignée par le Bureau du Grand Conseil pour étudier ce rapport du Conseil d'Etat, s'est retrouvée le lundi 2 juin à 10h00. Quelques députés avaient dû s'excuser pour cette séance : MM. Albert Chapalay, Jean-Luc Chollet, Mario-Charles Pertusio et Laurent Wehrli.

Nous remercions M. le Conseiller d'Etat François Marthaler, chef du DINF, M. Philippe Pont, chef du SIPAL, et M. Bernard Verdon, adjoint à l'architecte cantonal, pour leur disponibilité et les réponses et informations apportées à nos différentes questions. Notre fidèle secrétaire, Mme Carole Pico, a pris les notes de séance, merci.

D'emblée, M. le Conseiller d'Etat nous a assurés que le Gouvernement continuera de siéger au Château cantonal. La Commission de programmation, présidée par M. Marthaler, a examiné cette question de l'affectation du Château lors de sa première séance et est arrivée à cette conclusion. Actuellement, l'Etat loue pour 39 millions de francs par année des surfaces pour les besoins de ses services, un certain nombre d'entités étatiques pourraient donc s'installer au Château.

Ce rapport du Conseil d'Etat répond, enfin, serait-on tenté de dire, aux demandes de la COGES. La planification fournie en annexe montre que la restauration du Château s'inscrit dans la suite logique des travaux entrepris sur la place du Château : Ecole de chimie, bâtiment Perregaux et salles pour le Grand Conseil (inauguration en 2012), enfin le Château avec début des travaux prévus en deuxième partie de 2011 et inauguration en 2014. Le Château fait partie des réflexions du Conseil d'Etat : à chaque procédure budgétaire un montant était inscrit, puis biffé au profit d'autres projets prioritaires et remis au prochain budget.

La discussion fait ressortir les points suivants :

- Il serait bon de reprendre l'étude menée en 1979 et de voir ce qui pourrait être utile actuellement. Il semble que le projet avait été abandonné du fait que des éléments contenus dans la Charte de Venise (1964) engendraient des discussions sur la manière d'entreprendre les travaux.
- La salle du Conseil d'Etat doit être rapidement modernisée pour offrir des conditions de travail plus fonctionnelles. M. Pont préside le groupe de travail en charge des réflexions au sujet de la rénovation de cette salle.
- M. Marthaler nous assure que le SIPAL sera attentif à respecter la Charte de Venise pour la

rénovation du Château et particulièrement la salle du Conseil d'Etat.

- Un EMPD, vraisemblablement en 2010, demandera au Grand Conseil les crédits nécessaires à la rénovation planifiée.
- Le Conseil d'Etat mène une réflexion sur la problématique des valeurs-assurances des monuments historiques cantonaux. La valeur assurée doit-elle couvrir les dégâts totaux, comme le stipule la loi ? A ce moment-là pour quelle valeur ? Et reconstruirait-on d'une manière identique ?
- Les molasses utilisées lors de la construction du Château provenaient de la Cité et de la Borde. Actuellement, il n'y a plus guère d'opportunité de pouvoir s'approvisionner sur place. Il faut donc trouver d'autres sources comme à Villarlod dans le canton de Fribourg. Cette molasse est de couleur rosée, la différence de ton se remarque.

La COGES se félicite d'avoir pu recevoir dans les délais impartis, grâce à la nouvelle procédure de l'article 52 de la loi sur le Grand Conseil, une réponse plus documentée dans ce rapport à son postulat que dans les réponses insatisfaisantes à ses observations.

Au vote, la COGES, à l'unanimité de ses membres présents, accepte le rapport du Conseil d'Etat à son postulat et prie le Grand Conseil d'en faire de même.

Renens, le 14 juin 2008.

La présidente :
(Signé) *Anne-Marie Depoisier*